



**RAPPORT NATIONAL SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE
RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES**

**Rapport national à soumettre à la 13^e Session de la
Conférence des Parties contractantes,
Dubai, Émirats arabes unis, 2018**

L'objectif de ce formulaire Microsoft Word est d'aider les Parties contractantes à rassembler des données pour le Rapport national. Toutefois, les données rassemblées avec ce formulaire doivent être transférées au système de transmission des Rapports nationaux en ligne à l'adresse <https://reports.ramsar.org> ou par courriel en Word (nationalreports@ramsar.org) avant le 21 janvier 2018 pour soumission officielle du Rapport national. Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).

Veuillez noter que les Parties contractantes souhaitant soumettre des informations dans le système en ligne ou à l'aide de ce formulaire Word sur les Objectifs nationaux (Section 4 facultative) du Modèle de rapport national, doivent le faire avant le 30 novembre 2016.

Modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 de Ramsar

Introduction et généralités

1. Le Comité permanent, à sa 52^e réunion, a approuvé le présent modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 qui devra être rempli par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, dans le cadre de leur obligation de faire rapport à la 13^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention (Émirats arabes unis, 2018).
2. Le Comité a également approuvé, par sa Décision SC52-07, la mise à disposition des Parties d'un système en ligne de transmission des Rapports nationaux en maintenant l'option de modèle « hors ligne », et a demandé au Secrétariat de soumettre à la prochaine Conférence des Parties une évaluation de l'utilisation du système en ligne.
3. Le Secrétariat a décidé de publier le modèle de Rapport national en 2016 pour faciliter la planification et les préparatifs des Parties contractantes en vue de remplir le rapport. Les objectifs nationaux devront être soumis le 30 novembre 2016 et les Rapports nationaux le 21 janvier **2018** au plus tard.
4. Conformément aux débats du Comité permanent, le MRN pour la COP13 suit de près le modèle utilisé pour la COP12 pour maintenir la continuité dans les rapports et permettre l'analyse des progrès d'application en veillant à ce que les indicateurs (sous forme de questions) soient aussi compatibles que possible avec ceux des MRN précédents (et en particulier, celui de la COP12). Il est, en outre, structuré selon les buts et stratégies du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 adopté à la COP12, dans la Résolution XII.2.
5. Le MRN pour la COP13 compte 92 indicateurs (questions). La Section 4, fournie en tant qu'annexe facultative, vise en outre à faciliter la tâche de préparation des objectifs nationaux et actions de chaque Partie contractante, en vue de l'application de chaque objectif du Plan stratégique 2016-2024, selon la Résolution XII.2.
6. Comme les MRN précédents, le MRN pour la COP13 comporte une section facultative (Section 5) qui permet aux Parties contractantes de fournir des informations supplémentaires sur les indicateurs relatifs à chaque zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) se trouvant sur leur territoire.
7. À noter que pour les besoins de ce Rapport national à la Convention de Ramsar, le terme « zone humide » recouvre la définition donnée dans le texte de la Convention, à savoir toutes les zones humides continentales (y compris les lacs et les rivières), toutes les zones humides côtières proches de rivages (y compris les marais sous influence de la marée, les mangroves et les récifs coralliens) et les zones humides artificielles (p. ex., les rizières et les retenues), même si la définition nationale de « zone humide » diffère de celle que les Parties contractantes à la Convention ont adoptée.

Les Rapports nationaux à la Conférence des Parties contractantes : but et utilité

8. Les Rapports nationaux rédigés par les Parties contractantes sont des documents officiels de la Convention et sont mis à la disposition du public sur le site web de la Convention.

9. Les Rapports nationaux ont sept buts principaux :
- i) fournir des données et des informations décrivant comment et dans quelle mesure la Convention est appliquée ;
 - ii) fournir des outils aux pays pour leur planification nationale ;
 - iii) acquérir de l'expérience/tirer des leçons pour aider les Parties à préparer leur action future ;
 - iv) déterminer les questions émergentes et les difficultés d'application rencontrées par les Parties, qui pourraient nécessiter une plus grande attention de la Conférence des Parties ;
 - v) donner aux Parties le moyen de rendre compte de leurs obligations au titre de la Convention ;
 - vi) donner à chaque Partie un outil lui permettant d'évaluer et de surveiller ses progrès dans l'application de la Convention, ainsi que de préparer ses priorités futures ;
 - vii) donner l'occasion aux Parties de faire connaître leurs réalisations durant la période triennale.
10. Les données et l'information fournies par les Parties dans leurs Rapports nationaux ont un autre but important : plusieurs des indicateurs d'application, contenus dans les rapports nationaux, sont des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « indicateurs écologiques d'efficacité dans l'application de la Convention, axés sur les résultats ».
11. Pour faciliter l'analyse et l'utilisation ultérieure des données et de l'information fournies par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux, le Secrétariat Ramsar conserve dans une base de données toute l'information qu'il a reçue et vérifiée. Les rapports à la COP13 seront intégrés dans un système de Rapports nationaux en ligne.
12. Les Rapports nationaux de la Convention sont utiles à plus d'un titre, notamment :
- i) ils donnent la possibilité de compiler et d'analyser l'information que les Parties peuvent utiliser à l'appui de leur plans et programmes nationaux
 - ii) ils servent de base aux rapports que le Secrétariat présente aux Parties, à chaque session de la Conférence des Parties, sur l'application de la Convention aux niveaux mondial, national et régional et sur les progrès d'application de la Convention, sous forme de documents d'information tels que :
 - le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention au niveau mondial ;
 - le Rapport du Secrétaire général, conformément à l'article 8.2 b, c et d concernant la Liste des zones humides d'importance internationale ; et
 - les rapports fournissant une synthèse régionale de l'application de la Convention et de son Plan stratégique dans chaque région Ramsar ;
 - iii) ils fournissent des informations sur des points d'application spécifiques en appui aux avis et aux décisions des Parties, lors de la COP.
 - iv) ils sont la source des évaluations temporelles des progrès accomplis concernant des aspects particuliers de l'application de la Convention incluses dans d'autres produits de la Convention. On peut citer, par exemple, le résumé des progrès depuis la COP3 (Regina, 1997) en matière d'élaboration de Politiques nationales pour les zones humides qui figure dans le tableau 1 du Manuel Ramsar 2 pour l'utilisation rationnelle (4^e édition, 2010) ;

- v) ils sont source d'informations permettant de faire rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'application, au niveau national, du Plan de travail conjoint Ramsar/CDB et sur le rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB aux zones humides. En particulier, le Secrétariat Ramsar et le GEST ont largement utilisé les indicateurs du MRN pour la COP10 en 2009 pour préparer des contributions à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, qui a été examiné à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et à la COP 10 de la CDB en 2010 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/3). C'est une utilisation semblable des indicateurs du MNR pour la COP12 que l'on prévoit pour le prochain examen approfondi du programme de travail de la CDB.

Structure du modèle de Rapport national pour la COP13

13. Le modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 comporte cinq sections:

La Section 1 contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

La Section 2 se présente sous forme de « texte libre » : dans cette section, les Parties peuvent résumer leurs progrès d'application au niveau national et proposer des recommandations pour l'avenir.

La Section 3 propose aussi 88 indicateurs (sous forme de questions), regroupés dans chaque But et Objectif du Plan stratégique 2016-2024 pour l'application de la Convention, avec une section facultative de « texte libre » sous chaque indicateur dans laquelle la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au plan national.

La Section 4 fournit une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes ayant élaboré des objectifs nationaux de fournir des informations sur les objectifs et actions, en vue de l'application de chacun des Objectifs du Plan stratégique 2016-2024.

Conformément à la Résolution XII.2, qui encourage les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont encouragées à envisager d'utiliser cet outil de planification nationale exhaustif dès que possible pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

Dans le MRN, la planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la *priorité nationale* pour ce domaine d'activité ainsi que les *ressources disponibles, ou qui pourrait être mises à disposition durant la période triennale*, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les *objectifs nationaux* applicables d'ici à 2018 et les *activités nationales prévues* pour atteindre ces objectifs.

Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3.

La **Section 5** est une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Comment remplir et soumettre le modèle de Rapport national pour la COP13

Important – lire cette section avant de commencer à remplir le modèle de Rapport national

14. Toutes les sections du MRN pour la COP13 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).
15. Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au 21 janvier **2018**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP13 sur l'application de la Convention.
16. Le délai de soumission des Objectifs nationaux est fixé au 30 novembre 2016.
17. Tous les champs à fond jaune clair doivent être remplis.

Les champs à fond vert clair sont des champs de « texte libre » où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, apporter des informations supplémentaires. Bien qu'il soit facultatif d'inscrire des informations dans ces champs, les Parties contractantes sont invitées à le faire chaque fois que c'est possible et pertinent. En effet, cela nous aide à mieux comprendre les progrès et les activités des Parties et à préparer, pour la COP, les rapports les plus exacts sur l'application au niveau mondial et régional.
18. Pour aider les Parties à se reporter aux données pertinentes qu'elles ont fournies dans leur Rapport national à la COP12, pour chaque indicateur approprié, référence est faite à l'indicateur/aux indicateurs équivalent(s) dans le MRN pour la COP12 ou les MRN précédents, sous la forme suivante : {x.x.x}
19. Pour le suivi et chaque fois que nécessaire, une référence est aussi fournie au domaine de résultat clé pertinent (DRC) pour faire le lien avec l'application du Plan stratégique 2009-2015 par les Parties contractantes.
20. Seuls les Objectifs du Plan stratégique 2016-2024 que les Parties doivent appliquer sont inclus dans le modèle de Rapport ; les Objectifs du Plan stratégique qui ne s'adressent pas directement aux Parties sont omis (p. ex., Objectifs 6 et 14).
21. Le modèle est créé en Microsoft Word pour le recueil des données. Vous pourrez saisir les réponses et l'information dans les champs jaunes ou verts.

Pour chaque indicateur (question) de la Section 3, une légende des options de réponse est fournie. Ces réponses varient pour chaque indicateur, selon la question, mais sont généralement présentées sous forme de : 'A - Oui', 'B - Non', 'C – Partiellement', 'D – En progrès'. Cette forme permet les comparaisons statistiques entre les réponses. Veuillez indiquer la lettre qui convient (A, B, etc.) dans le champ jaune.

Pour chaque indicateur (question), vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, faites-le dans les champs verts placés en dessous de l'indicateur pertinent. Veuillez être aussi bref que possible (maximum 500 mots pour chaque champ de « texte libre »).

22. À la Section 4 (facultative), pour chaque objectif, la section de planification des objectifs nationaux se présente comme suit (exemple de l'Objectif 8 sur l'inventaire) :

Planification des objectifs nationaux

Priorité :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	<i>[Exemple de texte]</i> Avoir un inventaire complet de toutes les zones humides avant 2018
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	<i>[Exemple de texte]</i> Mettre à jour l'inventaire existant afin de couvrir l'ensemble du territoire national et intégrer l'information pertinente sur les zones humides, y compris l'information numérique, si possible
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	<i>[Exemple de texte]</i> Un inventaire exhaustif de toutes les zones humides
Note : ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

L'intervention ne doit se faire que dans les champs à fond jaune. En ce qui concerne **PRIORITÉ** et **RESSOURCES**, les réponses codées sont données dans la partie droite du tableau (toujours en *italique*). La réponse choisie doit être saisie dans le champ jaune, à gauche des options codées. **OBJECTIFS** et **ACTIVITÉS PRÉVUES** sont des champs de texte ; dans ce cas, les Parties contractantes sont invitées à donner plus d'informations précises, dans les champs respectifs, sur leurs objectifs nationaux en vue de l'application de la Convention avant 2018 et les activités nationales prévues pour atteindre ces objectifs.

Veillez noter qu'UNE seule option codée – celle qui représente le mieux la situation de la Partie contractante – doit être choisie. Les blancs qui seront laissés seront codés comme « Pas de réponse » dans la base de données sur les Rapports nationaux à la COP13.

23. Pour bien faire, le MRN devrait être rempli par le principal compilateur, en consultation avec ses collègues compétents et d'autres personnes du gouvernement et, au besoin, avec des ONG et autres acteurs qui pourraient avoir des connaissances plus approfondies de certains aspects de l'application globale de la Convention par la Partie en question. Le principal compilateur peut enregistrer le document à n'importe quel moment et y revenir pour poursuivre ou pour modifier les réponses. Les compilateurs devraient se référer au Rapport national soumis à la COP12 pour veiller à la continuité et à la cohérence des informations fournies. Dans le système en ligne, il y aura aussi une option permettant des consultations avec d'autres personnes.
24. Après chaque session, **rappelez-vous d'enregistrer le document.** Une structure recommandée pour l'identité du document est : COP13NRF [Pays] [date], par exemple : COP13NRFSpain13January2018.doc.
25. Lorsque le MRN est rempli à l'aide de la version Word (hors-ligne), veuillez saisir les données dans le système en ligne de transmission des Rapports nationaux à ce lien : <https://reports.ramsar.org> ou l'envoyer par courriel (nationalreports@ramsar.org) avant le 21 janvier 2018. Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).
26. Le MRN rempli **doit être accompagné d'une lettre pouvant être téléchargée dans le système en ligne, ou envoyé par courriel (nationalreports@ramsar.org) au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP13.**

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).

Rapport national à la COP13 de Ramsar

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante : Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive

Nom de la Partie contractante : *GUINEE-BISSAU*

Autorité administrative Ramsar désignée

Nom De l'Autorité Administrative : *Ministere D'environnement et Developpement Durable*

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre : *Antonio Serifo Embalo. MINISTRE*

Adresse postale :

Tél./Télec. : *+245 95555585*

Courriel :

Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

Nom et titre : *Mrs JOAOZINHO SA*

Adresse postale : *APT 23 1031 CODEX BISSAU, GUINEE-BISSAU*

Tél./Télec. : *+245 955506648*

Courriel : joaozinhos311061@gmail.com

Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre :

Nom de l'organisation :

Adresse postale :

Tél./Télec. :

Courriel :

Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation

Nom et titre :

Nom de l'organisation :

Adresse postale :

Tél./Télec. :

Courriel :

Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation

Nom et titre :

Nom de l'organisation :

Adresse postale :

Tél./Télec. :

Courriel :

Section 2 : Résumé général sur les progrès et les difficultés d'application de la Convention

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP12) :

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention ?

- 1) EXISTENCE D'UNE COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES
- 2) EXISTENCE DE PLAN D'ACTION POUR TOUTS LES 4 SITES RAMSAR, GRACE LA CONTRIBUTION D'INSTITUT DE LA BIODIVERSITE E DES AIRES PROTEGEES (IBAP)
- 3) SUIVI PERMENENT DES ZONES HUMIDES (OISEAUX D'EAU, TARTURES MARINS, LAMATIN, ETC)
- 4) PLANTATION DES MANGROVES DANS LES ZONES HUMIDES DEGRADEES
- 5) EDUCATION E COMMUNICATION DANS LES ENTOURAGE DES ZONES HUMIDES

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

- 1) SITUATION POLITIQUE
- 2) MANQUE DES RESSOURCES POUR CERTAINES ACTIVITES
- 3) MANQUE DE FORMATION POUR LES JEUNES CADRE EN MATIERE DES VALEURS ET SUIVI DES ZONES HUMIDES
- 4) LANGUE C'EST UNE BLOCAGE POUR SENSIBILISATION AUX DECIDEURS AVEC DOCUMENTS DE LA CONVENTION ET AUTRES
- 5) COMMUNICATION. INTERNET TRES FAIBLE

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

- 1) DYNAMISER LE COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES
- 2) ACTUALISER L'INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES EN GUINEE-BISSAU
- 3) EVALUER QUELQUES SITES RAMSAR AU NIVEAU NATIONAL
- 4) FORMER LES JEUNES CADRES EN MATIERE DE LA SUIVI DES ZONES HUMIDES
- 5) TRAVAILLER POUR AUGMENTATION DE LA LISTE DES SITES RAMSAR AU NIVEAU NATIONAL

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application ?

APPUYER LE CORRESPONDENT NATIONAL DE LA CONVENTION EN CE QUE CONCERNE COMMUNICATION, TRADUCTION

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

CETTE AIDE EST TELLEMENT IMPORTANTE POUR VALORISER LA SYNERGIE NECESSAIRE POUR GESTION DES SITES RAMSAR. DONC EST NÉCESSAIRE CONTINUER DANS CE SENS.

F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC)] ?

EN GUINEE-BISSAU PRESQUE TOUTES CES ACCORDS MULTILATERAUX SUR L'ENVIRONNEMENT EST SOUS TUTELLE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT. IL EXISTE UN DEPARTEMENT QUE FAIT LE SUIVI DE DEVELOPPEMENT DE CHAQUE CONVENTION. ÇA PERMETTRE DE LA COMPLEMENTARITE DES ACTIONS DANS LES SITES CLES DE LA BIODIVERSITE

G. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (p.ex., développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) ?

C'EST JUSTE D'APPLIQUER LES ORIENTATIONS DES DIFFERENTS DOCUMENTS POLITIQUES SECTORIELS ET AU FUTURE BREF ELABORATION D'AUTRES DOCUMENTS POLITIQUES, PAR EXEMPLE, POLITIQUE NATIONALE DES ZONES HUMIDES

H. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

JUSTE POUR MENTIONNER QUE L'ETAT DE LA GUINE-BISSAU DOIT S'ENGAGER DE L'APPLICATION DE CONVENTION A TRAVERS DE FINANCEMENT DE QUELQUES ACTIVITES A PARTIR PIP (PROGRAMME D'INVESTMENT PUBLICUE)

I. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport.

IBAP – INSTITUT DE LA BIODIVERITE ET DES AIRES PROTEGEES.
DGFF – DIRECTION GENERAL DES FORETS ET FAUNE
AAAC - AUTORITE D'AVALIATION ENVIRONNEMENTALE COMPETENTE
GPC - BUREAU DE LA PLANIFICATION COTIERE
DGDS – DIRECTION GENERAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Section 3 : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Objectif 1. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

RAPPORT À LA COP13	
1.1	Les problèmes/avantages des zones humides ont-ils été incorporés dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i
A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent	
a)	Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides (D) D
b)	Stratégies d'élimination de la pauvreté (A) A
c)	Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau (C) C
d)	Plans de gestion des ressources côtières et marines (A) A
e)	Plan de gestion intégrée de la zone côtière (A) A
f)	Programmes nationaux pour les forêts (A) A
g)	Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture (C) C
h)	Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB (A) A
i)	Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière (D) D
j)	Politiques nationales pour le tourisme (D) D
k)	Politiques nationales pour le développement urbain (D) D
l)	Politiques nationales pour les infrastructures (D) D
m)	Politiques nationales pour l'industrie (D) D
n)	Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3} DRC 1.3.i (D) D
o)	Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution (A) A
p)	Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau (D) D
1.1 Information supplémentaire : IL MANQUE BEAUCOUP DE LOIS SECTORIEL, Y COMPRIS LA POLITIQUE NATIONALE DES ZONES HUMIDES, INSTRUMENT TRES IMPORTANT POUR LA GESTION DES ZONES HUMIDES Y COMPRIS LES SITES RAMSAR	

Objectif 2. L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.

Rapports à la COP13	
2.1	La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ? 1.24. B

2.1 Information supplémentaire : GUINEE BISSAU NA PAS REALISE L'ETUDE POUR AVOIR CES DONNEES	
2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? (Action r3.4.iv)	B
2.2 Information supplémentaire : GUINEE BISSAU NE PAS REALISE L'ETUDE POUR AVOIR CES DONNEES	
2.3 Les Sites Ramsar ont-ils amélioré l'utilisation durable de l'eau dans le contexte des besoins des écosystèmes ?	A
2.3 Information supplémentaire : EN GUINEE-BISSAU TOUTS LES SITES RAMSAR SONT LES AIRES PROTEGEES, DONC ILS ONT BENEFICIE DES PLANS DE GESTIONS DES AIRES PROTEGEES GERE PAR IBAP	
2.4 Les Lignes directrices sur l'attribution et la gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1 et XII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans le processus décisionnel ? (Action 3.4.6.)	C
2.4 Information supplémentaire : DANS CERTAINES SITUATIONS LES LIGNES DIRECTRICES SUR L'ATTRIBUTION ET LA GESTION DE L'EAU POUR LE MAINTIEN DES FONCTIONS ECOLOGIQUES DES ZONES HUMIDES SONT APPLIQUEES DANS LE PROCESSUS DECISIONNEL	
2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? (Action r3.4.ix.)	A
2.5 Information supplémentaire : LES ONG NATIONAUX ET INTERNATIONAUX SONT BIEN ENGAGE DANS LES DEVELOPPEMENTS DES PROJETS DE CES GENRE. AUSSI CERTAINES DEPARTEMENTS D'ETAT, COMME BUREAU DE LA PLANIFICATION COTIERE EXECUTE ACTIVITES DE CE GENRE	
2.6 Combien de ménages/municipalités sont raccordés au réseau d'égouts ? ODD 6.3.1	X
2.6 Information supplémentaire : PAS D'ETUDE	
2.7 Quel est le taux de couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays ? ODD Cible 6.3.1.	X
2.7 Information supplémentaire: PAS D'ETUDE	
2.8 Quel est le pourcentage d'utilisateurs de fosses septiques /toilettes sèches ? ODD Cible 6.3.1.	X
2.8 Information supplémentaire: PAS D'ETUDE	

<p>2.9 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p style="background-color: #ffffcc;"> </p> <p style="background-color: #d3d3d3;">B</p>
<p>2.9 Information supplémentaire: MAIS NATURELLEMENT DANS LA SAISON DE PLUIES LES ZONES HUMIDES JOUENT CE ROLE AUTOMATIQUEMENT</p>	
<p>2.10 Comment l'utilisation des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées fonctionne-t-elle dans le pays ? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p style="background-color: #ffffcc;"> </p> <p style="background-color: #d3d3d3;">Y</p>
<p>2.10 Information supplémentaire: VRAIMENT C'EST LA PRIORITE DU PAYS</p>	
<p>2.11 Combien d'installations de traitement centralisé des eaux usées existe-t-il au niveau national ? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p style="background-color: #ffffcc;"> </p> <p style="background-color: #d3d3d3;">Y</p>
<p>2.11 Information supplémentaire: VRAIMENT C'EST LA PRIORITE DU PAYS</p>	
<p>2.12 Quel est l'état de marche des installations de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p style="background-color: #ffffcc;"> </p> <p style="background-color: #d3d3d3;">Y</p>
<p>2.12 Information supplémentaire: VRAIMENT C'EST LA PRIORITE DU PAYS</p>	
<p>2.13 Quel est le pourcentage de technologie de traitement décentralisé des eaux usées, y compris les zones humides/étangs construits ? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p style="background-color: #ffffcc;"> </p> <p style="background-color: #d3d3d3;">Y</p>
<p>2.13 Information supplémentaire: VRAIMENT C'EST LA PRIORITE DU PAYS</p>	
<p>2.14 Existe-t-il un système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p style="background-color: #ffffcc;"> </p> <p style="background-color: #d3d3d3;">X</p>
<p>2.14 Information supplémentaire: PAS D'ETUDE</p>	
<p>2.15 Quelle est la finalité du système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p style="background-color: #ffffcc;"> </p> <p style="background-color: #d3d3d3;">X</p>

2.15 Information supplémentaire: Veuillez préciser si le système de réutilisation des eaux usées est gratuit ou payant, et ajouter tout autre renseignement pertinent.
PAS D'ETUDE

Objectif 3. Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}

RAPPORT À LA COP13	
3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {1.10.1} DRC 1.10.i	C
3.1 Information supplémentaire : LA LANGUE EST L'OBSTACLE DE DIFFUSION CORRECTE DES ORIENTATIONS DU MANUELS RAMSAR POUR L'UTILISATION RATIONNELLE DES ZONES HUMIDES. MAIS L'EDUCATION ET COMMUNICATION ENVIRONNEMENTAL COMMENCE A FAIRE QUELQUES PAS VERS CETTE DIRECTION	
3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion ? {1.10.2} DRC 1.10.ii :	A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent
a) des Sites Ramsar b) des zones humides en général	a) A b) C
3.2 Information supplémentaire : EXISTE LA LOI DES AIRES PROTEGEES QUE COUVRE LES SITES RAMSAR EN TERMES DE BONNES PRATIQUES DE L'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELS DANS LES AIRES PROTEGEES	
3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i	A
3.3 Information supplémentaire : A TRAVERS LE COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES DES MESURES D'INCITATION QUI ENCOURAGENT LA CONSERVATION ET L'UTILISATION RATIONNELLE DES ZONES HUMIDES SONT APPLIQUE	
3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i	A
3.4 Information supplémentaire : A TRAVERS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES, IL EXISTE TOUJOURS LA SENSIBILISATION	

Objectif 4. Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et

éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

RAPPORT À LA COP13	
4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i	D
4.1 Information supplémentaire : CET IMPORTANTE ACTIVITE EST DEJA PREVU POUR TOUT LES SITES RAMSAR	
4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii	D
4.2 Information supplémentaire : CET IMPORTANTE ACTIVITE EST DEJA PREVU POUR TOUT LES SITES RAMSAR	
4.3 Combien d'espèces envahissantes sont contrôlées par des mesures de gestion ?	X
4.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'année d'évaluation et la source de l'information) : PEUT-ETRE D'AUTRES INSTITUTIONS L'ON FAIT MAIS NOUS NE SOMMES PAS AU COURANT.	
4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée ?	X
4.4 Information supplémentaire : PEUT-ETRE D'AUTRES INSTITUTIONS L'ON FAIT MAIS NOUS NE SOMMES PAS AU COURANT.	

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Objectif 5. Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6.11 et 12

RAPPORT À LA COP13	
5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le <i>Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar</i> ? {2.1.1} DRC 2.1.i	A
5.1 Information supplémentaire : C'EST LE ROLE QUE LE COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES EST ENTRAIN DE DISCUTER, MAIS IL Y A TOUJOURS UNE CONCERTATION ENTRE GPC ET IBAP POUR VALORISER TOUT LES AIRES PROTEGEES DE LA ZONE COTIERE COMME ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE	
5.2 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii	A

5.2 Information supplémentaire :
A TRAVERS LE COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES

5.3	Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion opérationnel et efficace ? {2.4.1} DRC 2.4.i	E=3 de sites;
5.4	Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i	E=2de sites;
5.5	Pour combien de Sites Ramsar un plan de gestion efficace est-il en train d'être mis en œuvre (en dehors des plans de gestion officiels ? {2.4.3} DRC 2.4.i	E=2 de sites;
5.3 – 5.5 Information supplémentaire : DANS 4 SITES RAMSAR SEULEMENT L'ARCHIPEL BIJAGOS QUI NE PAS UN PLAN DE GESTION OPERATIONNEL ET EFFICACE, CAR C'EST UNE RESERVE BIOPHERE TRES VASTE.		

5.6	L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {1.6.2} DRC 1.6.ii	A
5.6 Information supplémentaire : PAS DES COMMENTAIRES		

5.7	Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {2.4.4} DRC 2.4.iv	E=4 de sites;
5.7 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) : PAS DES COMMENTAIRES		

5.8	Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15) ? {2.4.5}{2.4.7} DRC 2.4.v	E=0 sites
5.8 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) : DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES DES ZONES HUMIDES, ET BESOINS ET PRESENTATION DES DONNEES POUR UN INVENTAIRE DE BASE : ORIENTATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES SONT LES CRITERES PRINCIPAUX PREPARES POUR LEUR CLASSIFICATION		

5.9	Des évaluations de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar ont-elles été réalisées ? {2.5.1} DRC 2.5.i	B
-----	--	---

5.9 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, l'outil d'évaluation utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15) et la source de l'information) :

C'ETAIT PREVU APRES LA COP12, MAIS CA N'A PAS ETET FAIT A CAUSE DU MANQUE DES MOINS FINANCIERES POUR VISITES DE CONSTAT SUR LE TERRAIN

Objectif 7. Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements probables des caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i

7.1 Information supplémentaire [Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établi(s)] :

NORMALEMENT DANS L'ESPACE DE LA CONCERTATION (COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES -CNZH) IL DOIT AVOIR DES ECHANGES D'INFORMATIONS ENTRE RESPONSABLES DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES ET SECRETARIAT DE CE COMITE

7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l'homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l'article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i

B

7.2 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Quelques cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l'Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l'article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n'ont pas encore été communiqués) :

ON N'A PAS DE DONNEES PRECISES FIABLE

7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, y compris demande d'une Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii

B

7.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises) :

SANS COMMENTAIRES

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Objectif 8. Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1.i

RAPPORT À LA COP13

8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet ? {1.1.1} DRC 1.1.i	A
8.1 Information supplémentaire : DEPUIS 2006. BESOIN D'ACTUALISER	
8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l'inventaire national des zones humides dans la dernière décennie ?	B
8.2 Information supplémentaire : PREVU, MAIS MANQUE DES MOYENS FINANCIERE	
8.3 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles conservées ? {1.1.2} DRC 1.1.ii	A
8.3 Information supplémentaire : RAPPORT DISPONIBLE	
8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles mises à la disposition de tous les acteurs ? {1.1.2} KRA 1.1.ii	C
8.4 Information supplémentaire : Distribuées uniquement au partenaires et parties prenantes des zones humides	
8.5 Les conditions* des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière période triennale ? {1.1.3} a) Sites Ramsar b) zones humides en général Veuillez commenter les sources d'information sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si possible, décrivez les principaux moteurs du (des) changement(s). * « Conditions » correspond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention.	N=État détérioré; O=Pas de changement; P=État amélioré a) P b) N
8.5 Information supplémentaire sur a) et/ou b) : LES ZONES HUMIDES SANS STATUTS DE CONSERVATION SONT ABUSIVEMENT EXPLOITE	
8.6 D'après l'inventaire national des zones humides, s'il en existe un, veuillez fournir un chiffre de référence en kilomètres carrés pour l'étendue des zones humides (conformément à la définition Ramsar) pour l'année 2017. ODD 6.6	G=Supérieur à 10 000 kilomètres carrés; A
8.6 Information supplémentaire: Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans. SEULEMENT POUR L'ARCHIPEL BIJAGOS DONT L'ETENDUE EST DE 10 000KM ²	

Objectif 9. *L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.* {1.3.}

RAPPORT À LA COP13	
<p>9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.3.1} DRC 1.3.i (Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre)</p>	B
<p>9.1 Information supplémentaire : IL EXISTE D'AUTRES INSTRUMENTS QUI COUVRE LES ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE INTERNATIONALE/ LOI CADRE DES AIRES PROTEGEES ; CODE D'EAU ; LOI SUR LES FORETS ; LOI DE LA PECHE ARTISANALE, ETC</p>	
<p>9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar ? {1.3.5} {1.3.6}</p>	B
<p>9.2 Information supplémentaire : PAS COMMENTAIRE</p>	
<p>9.3 Les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays traitent-ils les zones humides comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources d'eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {1.7.1} {1.7.2} DRC 1.7.ii</p>	B
<p>9.3 Information supplémentaire : PAS COMMENTAIRE</p>	
<p>9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {1.7.2} {1.7.3}</p>	B
<p>9.4 Information supplémentaire : PAS COMMENTAIRE</p>	
<p>9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {1.7.3} {1.7.5} DRC 1.7.iii</p>	A
<p>9.5 Information supplémentaire : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT A TRAVERS DE DIFFERENTS PETITS PROJETS A TRAVALLE DANS CE DOMAINE</p>	
<p>9.6 Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables ? {1.7.4} {1.7.6} DRC 1.7.v</p>	A

9.6 Information supplémentaire :
DES ONGs NATIONAUX ET INTERNATIONAUX A BEAUCOUP FAIT DANS CE SENS : C'EST AGRICULTURE DURABLE DANS LES SOLS DE MANGROVE ET DANS LES BASSINS

9.7 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant :	A
a) les interactions agriculture-zones humides	a) A
b) les changements climatiques	b) A
c) l'évaluation des services écosystémiques	c) A
{1.6.1} DRC 1.6.i	

9.7 Information supplémentaire :
BEAUCOUP DE RECHERCHE ONT ETE ENTREPRIS. DONC C'EST PAS LA PEINE DE DETAILLEE

9.8 Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10 ?	B
---	---

9.8 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées) :
PAS DE COMMENTAIRES

Objectif 10. Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

RAPPORT À LA COP13

10.1 Des principes directeurs pour tenir compte des valeurs culturelles des zones humides, y compris des connaissances traditionnelles, pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ont-ils été utilisés ou appliqués ? (Action 6.1.2/ 6.1.6)	A
---	---

10.1 Information supplémentaire :
DANS CERTAINES ZONES HUMIDES TELQUE LES FORETS SACREES, LA TRADITION DISPONIBILISE LES REGLEMETS PARTICULIERES DE GESTION DES RESSOUCES NATURELS EXISTANTS

10.2 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-ils été compilés ? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21 ? (Action 6.1.6)	N
--	---

10.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides) :
PAS COMMENTAIRE

10.3 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées (Résolution VII. 8) ? (Action 6.1.5)	A
--	---

10.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices) :

SURTUT DANS L'ARCHIPEL DE BIJAGOS

10.4 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée ? (Action 6.1.2)

A

10.4 Information supplémentaire :
PAS COMMENTAIRE

Objectif 11. Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

RAPPORT À LA COP13

11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite ? {1.4.1} DRC 1.4.ii

A ET D

11.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer combien de Sites Ramsar et leurs noms) :
L'ETUDE EST FAIT DANS LE PARC NATUREL DES MANGROVES DE CACHEU (PNTC) ET IL EST PREVU DE FAIRE LES MEME ETUDES DANS TROIS AUTRES SITES RAMSAR

11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués ? {1.4.2} DRC 1.4.i

A

11.2 Information supplémentaire :
SURTUT AVEC L'INTRODUCTION AUPRES LES COMMUNAUTES LOCALES DES ACTIVITES GENETRIQUES DE REVENUS

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} DRC 1.4.iii

A

11.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :
PAS COMMENTAIRE

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3}{1.4.4} KRA 1.4.iii

A

11.4 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :
PAS COMMENTAIRE

Objectif 12. Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}

RAPPORT À LA COP13	
12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i	
	C ET D
12.1 Information supplémentaire : A NIVEAU DU PNTC C'EST DEJA PLANIFIE ET EST PREVU DE FAIRE DANS AUTRES TROIS SITES	

12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été effectivement appliqués ? {1.8.2} DRC 1.8.i	
	A
12.2 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est disponible, l'étendue des zones humides restaurées) : AVEC APPUI DES GESTIONNAIRES DES AIRES PROTEGEES	

Objectif 13. Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

RAPPORT À LA COP13	
13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche lorsqu'ils touchent les zones humides ?	
	A ET D
13.1. Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises) : DANS SITES RAMSAR : OUI C'EST PREVU POUR D'AUTRES ZONES HUMIDES	

13.2 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {1.3.3} {1.3.4} DRC 1.3.ii	
	D
13.2 Information supplémentaire : PAS COMMENTAIRE	

13.3 Des évaluations d'impact sur l'environnement ont-elles été faites pour tous les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides ? {1.3.4} {1.3.5} DRC 1.3.iii	
	A
13.3 Information supplémentaire :	

IL EXISTE UNE AUTORITE QUI GERE CES ASPECT DES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL :
 AUTORITE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTAL COMPETANTE

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Objectif 15. Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

RAPPORT À LA COP13	
15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i	B
15.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque initiative) : PAS COMMENTAIRE	
15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à l'élaboration d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) ? {3.2.2}	B
15.2 Information supplémentaire [Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du (des) centre(s)] : PAS COMMENTAIRE	

Objectif 16. La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}

RAPPORT À LA COP13	
16.1 Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont-ils) été établi(s) ? {4.1.1} DRC 4.1.i	B
a) au niveau national b) au niveau infranational c) au niveau du bassin versant d) au niveau local/du site (Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous.)	a) B b) B c) B d) B
16.1 Information supplémentaire (Si vous avez répondu 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusieurs des questions ci-dessus, pour chacune veuillez décrire le mécanisme, les personnes responsables, et identifier s'il y a eu participation de CN CESP) : PAS COMMENTAIRE	

<p>16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii</p> <p>a) dans les Sites Ramsar</p> <p>b) dans d'autres zones humides</p>	<p>X</p> <p>a) X</p> <p>b) X</p>
<p>16.2 Information supplémentaire (Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux) :</p> <p>PAS COMMENTAIRE</p>	
<p>16.3 La Partie contractante :</p> <p>a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?</p> <p>b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ? {4.1.3} DRC 4.1.iii</p>	<p>A</p> <p>a) A</p> <p>b) A</p>
<p>16.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs) :</p> <p>TOUTS LES ACTIONS CONCERTÉES SONT PLUS EFFICACE POUR LA GESTION DES SITES RAMSAR</p>	
<p>16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ? {4.1.6} DRC 4.3.v</p>	<p>A</p>
<p>16.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :</p> <p>ESPACE DE CONCERTATION POUR DONNER LES CONSEILS AUX GESTIONNAIRES DES ZONES HUMIDES</p>	
<p>16.5 Avez-vous un organe intersectoriel équivalent à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {4.1.6} KRA 4.3.v</p>	<p>A</p>
<p>16.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :</p> <p>COMME LA QUESTION PRECEDENTE</p>	
<p>16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et :</p> <p>a) les administrateurs de Sites Ramsar</p> <p>b) d'autres correspondants nationaux d'AME</p> <p>c) d'autres ministères, départements et services</p> <p>{4.1.7} DRC 4.1.vi</p>	<p>A, C et D</p> <p>a) A</p> <p>b) D</p> <p>c) C</p>
<p>16.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :</p> <p>A TRAVERS DES REUNIONS SECTORIELS</p>	

16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont-elles eu lieu dans votre pays depuis la COP12 ? {4.1.8}	A
16.7 Information supplémentaire : EN 2016 ET 2017, ON A ORGANISEE LA JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES ; AUSSI ON A ORGANISE LA JOURNEE MONDIALE DES OISEAUX MIGRATRICES	
16.8 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP12 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ? {4.1.9}	A
16.8 Information supplémentaire (Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer) : MALGRE QUE CHAQUE ANNEE IL Y A LE THEME SPECIFIQUE DE LA CELEBRATION D'EVENEMENT, ON PROFITE POUR ABORDER PLUSIEURS INFORMATIONS LIEES AUX ZONES HUMIDES	

Objectif 17. Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}

RAPPORT À LA COP13	
17.1 a) Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2015, 2016 et 2017 ? {4.2.1} DRC 4.2.i b) Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à venir prompt :	B
17.1 Information supplémentaire EN CE MOMENT LES NEGOCIATIONS ENTRE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET MINISTERE DES FINANCES ONT BEAUCOUP AVANCE. J'AI DEJA DEPOSEE LA LETTRE DU SECRETARIAT DE LA CONVENTION AU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT. DONC ON TRAVAIL POUR REGLER CE PROBLEME DE COTIZATION DANS LES PLUS BREF DELAI POSSIBLE.	
17.2 Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i	B
17.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) : PAS DE COMMENTAIRES	
17.3 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i	B
17.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12) : PAS DE COMMENTAIRES	

17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {3.3.2} DRC 3.3.ii	
	B
17.4 Information supplémentaire : PAS DE COMMENTAIRES	

17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays ? {3.3.3}	
	B
17.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12) : PAS DE COMMENTAIRES	

17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique ?	
	B
17.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) : PAS DE COMMENTAIRES	

Objectif 18. La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

RAPPORT À LA COP13	
18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.1} {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv	
	A
18.1 Information supplémentaire : PAS DE COMMENTAIRES	

18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {3.1.2} {3.1.3} DRC 3.1.iv	
	D
18.2 Information supplémentaire : PAS DE COMMENTAIRES	

18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organismes et institutions	
---	--

<p>mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.ii.</p> <p>Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl & Wetland Trust (WWT).</p>	A
<p>18.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'organisme (les organismes) ou l'OIP/les OIP et le type d'assistance reçu) :</p> <p>UICN A APPUYER LA CREATION DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES ; WETLANDS INTERNATIONAL, CCLME ET TURING FONDATION ONT APPUYER DANS LARESTAURATION DES ZONES HUMIDES</p>	
<p>18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {3.4.1}</p>	A
<p>18.4 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés) :</p> <p>LE RESEAUX DES PAYS CONCERNES DANS LA MIGRATION PALEARTIQUE (OISEAUX D'EAU)</p>	
<p>18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv</p>	A
<p>18.5 Information supplémentaire :</p> <p>VISITEZ LA BASE DES DONNEES DOEA ET BASE DES DONNEES WETLANDS INTERNATIONAL</p>	
<p>18.6 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays ont-elles été transmises au Secrétariat Ramsar pour diffusion ? {3.4.3} DRC 3.4.ii</p>	C
<p>18.6 Information supplémentaire :</p> <p>SEULEMENT A TRAVERS DES RAPPORTS NATIONAUX DE LA CONVENTION, SOUTOUT LES SITES RAMNSAR</p>	
<p>18.7 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i</p>	z
<p>18.7 Information supplémentaire :</p> <p>NOUS N'AVONS PAS DES ZONES HUMIDES TRANSFRONTIERES</p>	
<p>18.8 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii</p>	D
<p>18.8 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place) :</p> <p>EN CAS DE BASSIN DE FLEUVE GEBa PEUT-ETRE ON VA DEVELOPPER CETTE COOPERATION AVEC</p>	

LE SENEGAL	
18.9 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii	A
18.9 Information supplémentaire : DANS LES CADRES DE : MIGRATION PALEARTIQUE, PRCM, GCLME, CCLME	

Objectif 19. Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

RAPPORT À LA COP13	
19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii	B
19.1 Information supplémentaire : VRAIMENT C'EST PERTINENT ET URGENT DE LE FAIRE	
19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels ?	A
19.2 Information supplémentaire (Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel): IL EXISTE LES INSTITUTIONS SPECIALISEE DANS CE DOMAINE ET ACTUELLEMENT CES ASPECTS FAIS PARTIE DU CURRICULUM SCOLAIRE AU NIVEAU NATIONAL	
19.3 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP12 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv a) dans les Sites Ramsar b) dans d'autres zones humides	E= # de possibilités; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; C=Partiellement; X=Inconnu; Y=Non pertinent a) E = 2 b) E = 0
19.3 Information supplémentaire (indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation): SEULEMENT DANS LE PNTC	
19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii	B
19.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi) : A CAUSE DE L'INSTABILITE DU PAYS LES MOYENS NE SONT PAS DISPONIBILE POUR VISITER LES SITES	

Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Objectif 1. Avantages des zones humides. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. Contribue à la réalisation de l'Objectif 2 d'Aichi.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		B
Ressources :		C
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	IDEN	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	IDEN	
<p>Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018</p>		

Information supplémentaire :

MANQUES DES REUNIONS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES FAIT QU'ON PEUT NE PAS VALIDER LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX

Objectif 2. L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. Contribue à la réalisation des Objectifs 7 et 8 d'Aichi et de l'Indicateur 6.3.1 des Objectifs de développement durable

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'objectif :	E	B
Ressources :	E	C
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	N'EXISTE PAS	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018		

Information supplémentaire :

MANQUES DES REUNIONS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES FAIT QU'ON PEUT NE PAS VALIDER LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX

Objectif.3. Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 3, 4, 7, et 8

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif:		A
Ressources :		B
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS	

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire : MANQUES DES REUNIONS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES FAIT QU'ON NE PEUT PAS VALIDER LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX

Objectif 4. Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. Contribue à la réalisation de l'Objectif 9 d'Aichi.

Planification des Objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif:	C
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire :
MANQUES DES REUNIONS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES FAIT QU'ON NE PEUT PAS
VALIDER LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Objectif 5. Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A
Ressources :	A
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:
 MANQUES DES REUNIONS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES FAIT QU'ON NE PEUT PAS
 VALIDER LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX

Objectif 7. Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse
Ressources :	A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS

Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:
 MANQUES DES REUNIONS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES FAIT QU'ON NE PEUT
 PAS
 VALIDER LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Objectif 8. Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1 Contribue aux Objectifs d' Aichi 12, 14, 18 et 19.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A
Ressources :		A
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS	

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs du développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Objectif 9. L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 4, 6 et 7.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A
Ressources :	A
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:
 MANQUES DES REUNIONS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES FAIT QU'ON NE PEUT PAS VALIDER LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX

Objectif 10. Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents. Contribue à la réalisation de l'Objectif 18 d'Aichi.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A
Ressources :	C
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:
 MANQUES DES REUNIONS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES FAIT QU'ON NE PEUT PAS
 VALIDER LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX

Objectif 11. Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1, 2, 13 et 14.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A
Ressources :	B
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS

Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:
MANQUES DES REUNIONS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES FAIT QU'ON NE PEUT PAS VALIDER LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX

Objectif 12. Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 14 et 15.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A
Ressources :		B
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS	

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire:

MANQUES DES REUNIONS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES FAIT QU'ON NE PEUT PAS VALIDER LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX

Objectif 13. Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6 et 7.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A
Ressources :		B
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable		
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018		

Information supplémentaire:
MANQUES DES REUNIONS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES FAIT QU'ON NE PEUT PAS VALIDER LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Objectif 15. *Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}*

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		B
Ressources :		C
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable		
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018		

Information supplémentaire:
MANQUES DES REUNIONS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES FAIT QU'ON NE PEUT PAS VALIDER LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX

Objectif 16. *La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 18.*

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A
Ressources :	B
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable	
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018	

Information supplémentaire:
 MANQUES DES REUNIONS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES FAIT QU'ON NE PEUT PAS VALIDER LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX

Objectif 17. Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}. Contribue à la réalisation de l'Objectif 20 d'Aichi.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :	A
Ressources :	D
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire:
MANQUES DES REUNIONS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES FAIT QU'ON NE PEUT PAS VALIDER LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX

Objectif 18. La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :

A

Ressources :

B

Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :

N'EXISTE PAS

Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :

N'EXISTE PAS

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire:

MANQUES DES REUNIONS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES FAIT QU'ON NE PEUT PAS VALIDER LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX

Objectif 19. Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 17.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif :		A
Ressources :		B
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	N'EXISTE PAS	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable		
Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018		

Information supplémentaire:

MANQUES DES REUNIONS DU COMITE NATIONAL DES ZONES HUMIDES FAIT QU'ON NE PEUT PAS VALIDER LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX

Section 5 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes de fournir, à titre volontaire, des informations sur les zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

Comment remplir cette section

1. La Partie peut, si elle le souhaite, fournir des renseignements supplémentaires spécifiques à un ou à tous ses Sites Ramsar.
2. Les indicateurs qui figurent dans cette section sont uniquement ceux qui, dans la Section 3 du modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13, ont directement trait aux Sites Ramsar.
3. Dans certains cas, afin qu'ils aient un sens à l'échelle d'un Site Ramsar individuel, leur formulation et/ou celle des réponses possibles a été adaptée par rapport à celle de la Section 3 du MRN pour la COP13.
4. Dans les colonnes correspondantes, veuillez indiquer le/s nom/s et le numéro officiel (disponible sur le [Service d'Information des Sites Ramsar](#)) de chaque site, à raison d'un site par ligne.
5. Pour chaque indicateur (question), veuillez choisir une réponse de la légende.
6. La dernière colonne de cette annexe est un champ de « texte libre » où vous pouvez saisir toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez concernant le Site Ramsar en question.

**Nom de la Partie
contractante :**

GUINEE-BISSAU

Liste de questions (indicateurs) :

- 5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?
- 5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.
- 11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?
- 11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?
- 11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?
- 16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?
- 16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Numéro du Site Ramsar	Nom du Site Ramsar	5.7 ①	5.9 ①	11.1 ③	11.3 ④	11.4 ④	16.3a ①	16.6a ①	Commentaires/informations supplémentaires sur le site
469	PNLC	A - Oui	B - Non	D- Prévu	A - Oui	A - Oui	A - Oui	D - Prévu	11°43'N/ 015°02'W
2229	PNTC	A - Oui	B - Non	A - Oui	A - Oui	A - Oui	A - Oui	D - Prévu	12°18'N 016°12'W
2230	VENDU TCHAM	A - Oui	B - Non	D- Prévu	A - Oui	A - Oui	A - Oui	D - Prévu	11°52'N/ 014°10'W
2198	ARCHIPEL BOLAMA BIJAGOS	A - Oui	B - Non	B - Non	A - Oui	A - Oui	A - Oui	D - Prévu	11°14'N/ 016°02'W

① A=Oui; B=Non; D=Prévu

③ A= Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu

④ A= Oui; B=Non; C=Partiellement ; Z=Pas de plan de gestion